



Projet associatif 2015-2020



La loi du 11 février 2005
apporte une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble invalidant ».

Sommaire

Notre but.....	4
Pourquoi un projet associatif ?.....	4
Notre histoire.....	5
Nos valeurs.....	6
Nos engagements envers les familles.....	7
Nos engagements envers les personnes accueillies.....	8
Nos engagements envers les professionnels.....	9
Nos engagements envers la cité.....	10
Glossaire.....	12
Établissements et services par secteur d'activité	
Secteur Orientation, Évaluations, Prestations.....	13
Secteur Enfance.....	13
Secteur Travail Adapté.....	14
Secteur Accompagnement Social.....	15
Secteur Hébergement.....	15

Une version facile à lire et à comprendre est à votre disposition



Notre but

Répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales ou psychiques, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement.

Nos moyens :

Un accompagnement multidisciplinaire, adapté, durable, permanent et évolutif.

Pourquoi un projet associatif ?

Le rapprochement des trois associations l'Envol, la Rencontre et Sésame Autisme Ile-de-France Ouest a nécessité l'écriture d'un projet associatif commun.

Ce projet associatif intègre l'histoire et les valeurs fondatrices de chaque association . C'est la ligne directrice de la nouvelle association.

Ce projet associatif constitue pour nous parents et amis, ainsi que pour tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans notre association, une réponse conforme à leur engagement.

Il doit servir de référence et de base aux projets de nos établissements et services, particulièrement pour les valeurs que nous partageons et dans la volonté d'améliorer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes que nous accueillons.

Il doit aussi servir de référence aux adhérents, aux familles, aux personnes accueillies, aux professionnels , à tous nos partenaires extérieurs, et à tous ceux qui envisagent de participer au financement de nos projets.

Il est organisé autour de quatre thèmes :

1 - L'histoire des associations d'origine

2 - Les valeurs auxquelles nous croyons

3 - Les engagements que nous prenons vis-à-vis :

- des personnes accueillies,
- des familles et amis,
- des professionnels de nos établissements et services,
- de la Cité (environnement, citoyenneté et autorités politiques et administratives)

4 - Les actions associées à nos engagements, ce qui va définir et préciser notre démarche pour les 5 années à venir.

Ce projet associatif est donc notre outil politique et technique au service des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Il doit s'adapter à l'évolution de leurs besoins et donc être évalué régulièrement.

Notre histoire

- Il y a cinquante ans des parents se sont regroupés pour trouver une solution d'accueil et d'éducation pour leurs enfants déficients intellectuels. Ils habitaient Versailles ou Mantes-la-Jolie mais tous étaient animés de la volonté de créer des structures pour leurs enfants "pas comme les autres" ou comme le disent les anglo-saxons des enfants "ayant des besoins spécifiques".
- Sous la forme Association Loi 1901 La Rencontre pour Versailles et l'Envol pour Mantes furent donc créées, l'une en 1963, l'autre en 1964. Toutes deux adhèrent à l'UNAPEI qui défend au niveau national les intérêts des enfants et de leurs familles.
- Ce sont d'abord les IME qui sont ouverts puis suivent les différents établissements et services : foyers, CAT devenu ESAT depuis, Services d'accompagnement, d'accueil de jour, hôpital de jour... sans oublier les délégations de service public que sont nos CHL et CGL.
- À la même époque des parents d'enfants autistes ont eu la même préoccupation : trouver une réponse adaptée à la prise en charge de leurs enfants. Ils ont eux aussi créé une association nationale dénommée ASITP. Sous l'égide de cette dernière, Sésame Autisme, créé en 1989, a ouvert deux FAM l'un à Plaisir en 2000 et l'autre à Limay en 2006.
- Toutes ces structures sont financées soit par le Conseil Départemental soit par l'ARS.
- Pour faire face à la professionnalisation de plus en plus importante du secteur et à la complexité des règles de droit le régissant, et convaincus que l'union fait la force, les responsables de ces associations ont entamé un processus de regroupement dans le cadre d'un GCSMS du nom de Delos 78 ce qui leur a permis d'obtenir la création et le financement d'un siège administratif commun installé à Thoiry.
- Cette expérience de travail en commun s'étant révélée fructueuse, la fusion a dès lors été envisagée et a pris effet le 1^{er} janvier 2015 sous le nom de Délos Apei 78.
- Aujourd'hui nous accueillons 1000 personnes en situation de handicap, confiées à 500 professionnels, en nombre trop souvent insuffisant.
- L'histoire ne s'arrête pas là, une nouvelle page s'ouvre. De nouvelles problématiques se posent : personnes handicapées vieillissantes, places en accueil de jour insuffisantes, places pour les tout petits ...
- Tout cela repose sur l'action de parents et de bénévoles, dont nous avons besoin pour continuer l'action en faveur de nos enfants.

Alors longue vie à Délos Apei 78 !

Nos valeurs

Considérer la personne handicapée dans toute son humanité ainsi que son entourage

- Assurer la Qualité du service rendu :

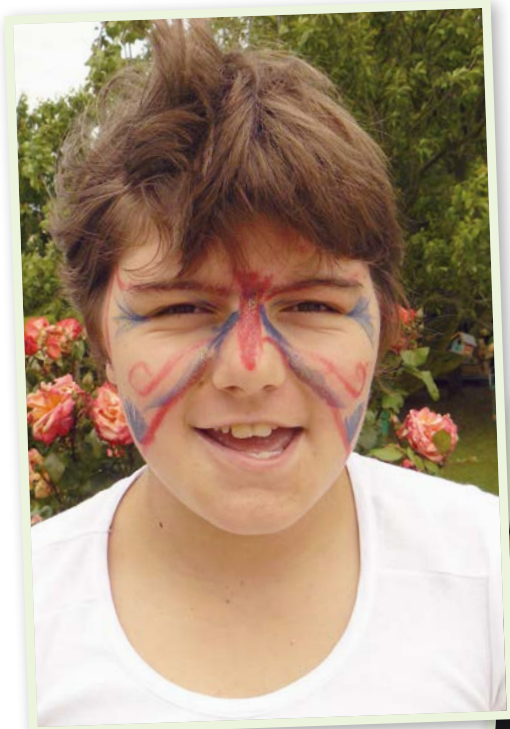
Disponibilité et compétence des professionnels

Adaptabilité aux évolutions des situations de la personne handicapée

- Défendre et promouvoir la Citoyenneté :

Insertion de la personne handicapée dans la vie publique

Défense des droits et des intérêts des personnes handicapées par l'action associative et familiale



Nos engagements envers les familles*

1 - Accueillir, informer, soutenir les familles et amis des personnes accueillies et leur proposer des moments d'échanges :

- Veiller à la qualité de l'accueil des familles dès le premier contact.
- Échanger les informations nécessaires à la bonne compréhension des besoins de la personne accueillie et des parents.
- Associer les familles à la conception, au suivi du projet de vie et au fonctionnement des établissements et services par leur implication dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS).

2 - Veiller à la qualité des services rendus aux personnes accueillies :

- Garantir les liens entre familles et professionnels prévus dans les projets d'établissements.
- Tirer profit des avis exprimés dans les instances existantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Conseil de la Vie Sociale...
- Se référer aux objectifs de qualité énoncés dans les documents tels que le Projet associatif, les Projets d'établissement, leurs règlements de fonctionnement...
- Suivre les pistes d'amélioration continue de la qualité, issues des évaluations internes et externes tout en prenant en compte les préconisations de l'ANESM.
- Associer les familles, au projet de vie tout en conciliant l'écoute et le respect de la personne accueillie.

*Au sens large : famille, tuteurs, amis, toute personne portant une attention régulière à la personne accueillie.

Nos engagements envers les personnes accueillies

1 - Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de la personne accueillie :

- Veiller à ce que les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 soient mises en place dans ce sens, en particulier dans les projets d'établissement, les projets individuels, les évaluations, la médiation éventuelle...
- Défendre et promouvoir auprès des financeurs les moyens en encadrement professionnel cohérent avec les projets d'établissement.
- Prendre en compte la dimension intellectuelle, culturelle, artistique, spirituelle et physique dans le projet de vie de la personne accueillie.

2 - Rechercher l'avis éclairé de la personne accueillie :

- Prendre en considération toutes les formes d'expression de la personne accueillie, à tout moment, et en particulier à l'occasion des Conseils de la Vie Sociale, de l'élaboration des documents prévus par la loi 2002 -2.

3 - Préserver la dignité, l'intégrité physique et morale :

- Veiller à ce que l'accompagnement, l'aide, le soutien, la protection et les soins soient effectués par des professionnels qualifiés, agissant avec discernement et bienveillance.
- Veiller aux moyens mis en oeuvre pour assurer la bien-traitance des personnes accueillies et l'existence de procédures d'alerte utiles en cas de maltraitance.

4 - Reconnaître la personne accueillie comme un être à part entière, sujet de droits et de devoirs :

- Mettre à disposition des familles des informations sur la vie des établissements et services.
- Favoriser les actions d'information, de prévention et d'accompagnement auprès des personnes accueillies.
- Se positionner en faveur du droit à l'intimité et à une vie affective et sexuelle.
- Faciliter à la personne accueillie l'exercice de ses droits et devoirs de citoyen.
- Prendre en compte les situations de «parentalité».

Nos engagements envers les professionnels

1 - Développer la politique de ressources humaines dans tous ses aspects :

- Favoriser, développer et améliorer les conditions du travail, le dialogue social, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail.

Mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences :

- Accueil des nouveaux salariés.
- Promotion de l'évolution de la qualification par la formation de l'ensemble des personnels selon la problématique des personnes accueillies.

2 - Donner aux professionnels, une information sur l'association pour laquelle ils travaillent :

Mettre à leur disposition des moyens d'information :

- Projet associatif, organigramme de l'association et des établissements et services
- Les informations diffusées par l'association : site internet, bulletins, manifestations...

3 - Favoriser les échanges, les réflexions et les formations sur les problématiques de prise en charge rencontrées :

- Favoriser la mise en place d'instances pluridisciplinaires et mixtes élus/professionnels/partenaires/familles.

- Multiplier les échanges entre établissements.

- Inciter les professionnels à la participation à des instances de réflexion extérieures : colloques, conférences, formations spécifiques...

- Informer les professionnels sur les mutations du secteur médico-social afin de les sensibiliser à la démarche de partenariat et d'ouverture.

Nos engagements envers la cité

1 - Faire reconnaître par la société la valeur, les capacités et la singularité des personnes handicapées mentales, psychiques ou autistes, en vue de conforter l'égalité de leurs droits et de leurs chances, leur participation et leur citoyenneté :

- Développer les services visant à l'insertion en milieu ordinaire.
- Se mobiliser pour le droit à l'accessibilité.
- Ouvrir les structures vers l'extérieur, lors de manifestations festives, culturelles, sportives...
- Médiatiser nos actions (conférences, colloques...).

2 - Etre un acteur départemental reconnu pour la qualité du service rendu :

- Veiller à l'intérêt et au bien-être des personnes accueillies tout au long de leur vie.
- Veiller régulièrement au bon fonctionnement de la gouvernance associative, de la direction du siège et des établissements et services.
- S'assurer du bon fonctionnement des instances participatives des personnes accueillies et de leurs familles au sein des établissements et services (CVS, réunions de parents, groupes d'expression...).
- Mettre en oeuvre toute action concourant à l'amélioration de la qualité du service rendu (comités de gestion, enquêtes de satisfaction, aspects architecturaux et environnementaux).
- Utiliser de façon optimale les financements accordés.

3 - Mettre en place une politique volontariste afin de développer l'action associative et familiale :

- Rechercher l'implication des parents et amis dans la vie associative afin de susciter l'engagement associatif.
- Créer un dispositif d'accueil des familles afin de les informer, les soutenir et les aider dans la diversité de leurs situations.
- Développer la vie associative par des actions d'information et de formation sur le handicap (conférences, réunions à thème, journal, café des parents, accessibilité...).
- Favoriser l'implication des personnes en situation de handicap dans les instances décisionnelles de l'association.
- Faciliter l'exercice effectif de leurs droits et intérêts dans la cité.

4 - Maintenir et conforter la place de l'association dans l'environnement politique, administratif et médico-social :

- Organiser la réflexion interne tournée vers l'avenir notamment pour exprimer les besoins en structures.
- Être force de proposition dans le cadre d'une politique de solidarité nationale.
- Maintenir l'unité et la cohésion de l'association, en révisant périodiquement les textes fondateurs.
- Susciter des rencontres avec les autorités politiques et administratives.
- Être présents dans les différentes instances :
- Administratives, telles que ARS, MDPH, CDCPH, CDAPH, CCAS, groupes de travail relatifs aux schémas départementaux, sans oublier la cause défendue.
- Associatives, autour de l'Adapei, l'Urapei , l'Unapei, l'URIOPSS, Fédération Française Sésame Autisme ...

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ADAPEI	Association Départementale de Parents de Personnes Handicapées Mentales
AEEH	Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
AGEFIPH	Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
ARS	Agence Régionale de Santé
AVS	Auxiliaire de Vie Sociale
CAJ	Centre d'Accueil de Jour
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail (ex CAT)
ESMS	Établissements Sociaux et Médico-Sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
HDJ	Hôpital de Jour
IME	Institut Médico-Educatif - (Enfants de 3 à 20 ans)
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAJ	Service d'Accueil de Jour
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour personnes Adultes Handicapées
SAS	Section d'Adaptation Spécialisée
SAVS	Service d'Aide à la Vie Sociale
SEES	Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisée
SESA	Section d'Éducation et de Soins Adaptés
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SIPFP	Section d'Initiation Préparation à la Formation Professionnelle
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques
UNAPEI	Union Nationales des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales
URAPEI	Union Régionale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Établissements et services par secteur d'activité

Secteur Orientations, Evaluations, Prestations

Nom de l'établissement	Agrément	Adresse
Coordination Handicap Locale Grand Versailles	Antenne de la MDPH	147 rue Yves le Coz 78000 VERSAILLES
Coordination Handicap Locale Ville Nouvelle	Antenne de la MDPH	15 place Georges Sand 78180 MONTIGNY-I e- BRETONNEUX
Coordination G�rontologique Locale Ville Nouvelle	Dispositif CLIC et �valuation APA pour personnes ag�es	Domaine du M�randais 415 route de Trappes 78114 MAGNY-les-HAMEAUX

Secteur Enfance

Nom de l'établissement	Agrément	Adresse
Institut M�dico �ducatif (IME du Breuil)	103 places pour enfants et adolescents �g�s de 3 � 20 ans et atteints d'une d�ficience mentale moyenne et profonde : 44 enfants en SEES 47 adolescents en SIPFP 12 enfants ou adolescents polyhandicap�s	Chemin de Madame 78930 Breuil-Bois-Robert
Section d'�ducation de Soins Sp�cialis�s � Domicile Chant � l'Oie (SESSAD CAO)	42 places pour enfants et adolescents �g�s de 3 � 20 ans atteints de d�ficience intellectuelle ou de troubles du comportement	2 place Bertrand Du Guesclin & rue de la Sangle 78200 Mantes-La-Jolie
H�pital De Jour (HDJ L'ENVOL)	32 places pour enfants et adolescents atteints de troubles de la personnalit� et du comportement	2-4 rue Chant � l'Oie 78100 Mantes-La-Jolie
Institut M�dico �ducatif (IME La Rencontre)	35 places pour enfants et adolescents �g�s de 14 � 20 ans pr�sentant un d�ficit intellectuel avec ou sans troubles associ�s.	7 rue Georges Chapelier 78150 Le Chesnay

Secteur Travail Adapté

Nom de l'établissement	Agrément	Adresse
Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT L'ENVOL)	Agrément pour 186 travailleurs handicapés atteints de déficience mentale moyenne / profonde - Travaux de conditionnement - Blanchisserie - Espaces verts - Restauration d'entreprise - Entretien des locaux - Prestations d'entreprise	ZA de la Vaucouleurs 8 rue de la Cellophane 78711 Mantes-La-Ville
Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT Jean Pierrat)	Agrément pour 153 travailleurs handicapés atteints de... - Travaux de conditionnement - Blanchisserie/Repasseirie - Espaces verts - Restauration d'entreprise - Entretien des locaux - Prestations d'entreprise	80 rue Hélène Boucher 78531 BUC
Section d'Adaptation Spécialisée (SAS l'ENVOL)	Agrément pour 12 places 24 places à mi-temps, travailleurs handicapés atteints de déficience mentale moyenne et profonde	ZA de la Vaucouleurs 8 rue de la Cellophane 78711 Mantes-La-Ville



Secteur Accompagnement Social

Nom de l'établissement	Agrément	Adresse
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS L'ENVOL)	Agrément pour le suivi de 60 personnes atteintes de déficience intellectuelle et/ou psychique.	2 rue François Truffaut 78100 Mantes-La-Jolie
SAVS La Rencontre service Habitat	28 places pour personnes âgées de plus de 18 ans et atteintes d'un handicap intellectuel ou psychique	114 rue de Versailles 78150 Le Chesnay
SAVS La Rencontre service Relais	35 places pour personnes âgées de plus de 18 ans et atteintes d'un handicap intellectuel ou psychique	114 rue de Versailles 78150 Le Chesnay
Service d'Accueil de Jour La Rencontre	30 places pour personnes atteintes de déficience intellectuelle, âgées de 18 à 60 ans	18 avenue de Normandie 78000 Versailles

Secteur Hébergement

Nom de l'établissement	Agrément	Adresse
Foyer D'Hébergement "Les Cordeliers" (FDH)	Agrément pour 81 adultes atteints de déficience mentale moyenne et profonde : 42 places et 1 place d'accueil d'urgence, 1 place d'accueil temporaire. - Appartements sur Mantes-La-Jolie : 37places.	2 Rue des Cordeliers 78100 Mantes-La-Jolie
Foyer de Vie "P.Delomez" (FDV)	Agrément pour 41 adultes atteints de déficience mentale moyenne et profonde dont 36 adultes en internat et 5 adultes en externat	Route de Mantes 78930 Breuil-Bois-Robert
Foyer d'Hébergement "La Résidence"	Agrément pour 44 adultes reconnus handicapée et deux places d'urgence	Résidence Villa du Cèdre 14 avenue Mirabeau 78000 Versailles
Foyer d'Accueil Médicalisé "Le Bois des Saules"	28 places en internat pour adultes autistes	ZAC Ste Appolline Rue Gilles Derozières 78370 Plaisir
Foyer d'Accueil Médicalisé "l'Orée des Bouleaux"	32 places en internat pour adultes autistes, 8 places en externat pour adultes autistes	32 avenue Edouard Fosse 78520 Limay



Siège social

Domaine de la Vallée Beauchamps
24 rue de la Mare Agrad – 78770 THOIRY
Tél : 01 34 94 02 02 – Fax : 01 30 46 77 50
E-mail : siege@delos78.fr